

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

**Arrêté du 9 décembre 2009 portant autorisation temporaire
d'exercice de la médecine en France**

NOR : SASH0931286A

La ministre de la santé et des sports,
Vu le code de la santé publique, et notamment son article L. 4131-4,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Khalid Mohamed ALKHAMEES né le 16 novembre 1974, en Egypte, est autorisé à exercer temporairement la médecine dans le service de chirurgie thoracique et cardiovasculaire de l'hôpital Pitié-Salpêtrière, 47-83, boulevard de l'Hôpital, 75651 Paris Cedex dans les conditions prévues à son contrat de travail et sous réserve de son inscription au tableau de l'ordre des médecins.

Article 2

L'autorisation temporaire d'exercer la médecine est accordée à compter du 1^{er} novembre 2009 jusqu'au 31 octobre 2010.

Article 3

La ministre de la santé et des sports est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 9 décembre 2009.

La ministre de la santé et des sports,
ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN